

24 Heures

09.03.2017

## Polémique autour de la ferme du Bois de Chênes

### Genolier

**Un courrier des lecteurs paru dans «La Côte» affirme que Genolier est prête à vendre le bâtiment classé. Le municipal Georges Richard dément**

«Il semble bien que le choix de la Commune de Genolier est de sacrifier le bois...» Quand Jean Sommer signe un courrier des lecteurs alarmant au sujet de la ferme du Bois de Chênes, il le fait en son nom, pas en tant que municipal de la commune de Vich ou comme ancien responsable de l'environnement au sein du comité directeur du Conseil régional du district de Nyon. Mais c'est justement parce qu'il a ou a eu ces fonctions qu'on peut lui accorder du crédit et que le municipal de Genolier Georges Richard, président de la Fondation du Bois de Chênes, estime que cela mérite une mise au point.

Ce n'est pas la première fois que Jean Sommer joue au trublion. En 2015, il a même écrit à la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro pour lui signaler que la restauration de la ferme située au cœur du bois risquait de transformer la réserve naturelle en spot touristique. Aujourd'hui, le projet de rénovation douce de

la ferme, sans hôtel ni bistrot (notre édition du 18 février), ne le rassure qu'à moitié. «Comment Genolier va-t-elle financer les 200 000 francs de charges d'exploitation annuelles s'il n'y a pas de rentrées d'argent? demande-t-il. En faisant payer les visites du Bois de Chênes? Le risque, c'est que la Commune décide de vendre la ferme si la charge financière est trop lourde, comme elle l'avait déjà annoncé.»

Georges Richard dément. «La vente a été évoquée en 2011, mais il n'en est plus question. La Commune de Genolier n'est d'ailleurs plus concernée par les charges d'exploitation puisque la gestion a été confiée à une fondation. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter du montant de ces charges. Nous espérons réunir les 5 millions nécessaires à la rénovation du bâtiment. Dès lors, nous n'aurons pas d'intérêts à payer. Quant à l'entretien, il sera assumé par les locataires des deux logements de la ferme, en contrepartie de leur loyer. Nous louerons des parcelles agricoles, nous toucherons des subventions de l'Etat de Vaud et de la Confédération, et nous pouvons compter sur le soutien de l'Association pour le Bois de Chênes et de la Commune de Genolier.»

**Yves Merz**